

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 56 (1911)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Informations

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# INFORMATIONS

## SUISSE

**Licenciement.** — Le lieutenant-colonel d'infanterie Emile Favre, à Lausanne, breveté du 10 janvier 1894 et à disposition du Conseil fédéral à teneur de l'art. 51 O. M., a été, sur sa demande, libéré définitivement du service militaire avec remerciements pour les services rendus.

**Nominations.** — Le lieutenant-colonel Fritz Zeerleder, à Berne, est promu colonel d'état-major et mis à la disposition de l'état-major général.

Le capitaine d'artillerie Edmond Turettini, à Genève, est promu major et reçoit le commandement du groupe d'artillerie de campagne I/3.

**Le réarmement de l'infanterie.** — Le Conseil national a fait siennes les conclusions du Conseil des Etats au sujet du réarmement de l'infanterie. La discussion n'a pas apporté d'arguments nouveaux et ne pouvait en apporter. La minorité a argué de deux espoirs: celui de la construction d'une arme automatique dans un avenir à la vérité indéterminé, et celui d'une paix se prolongeant jusqu'à l'époque de cette construction. La majorité a préféré la certitude d'aujourd'hui à l'espérance de demain. Les résultats obtenus par les tireurs suisses à Rome ont d'ailleurs pu être invoqués comme la preuve de l'excellence du fusil et des munitions projetés. A supposer que l'automatisme soit réalisé à brève échéance, il ne nous donnera pas une arme sensiblement meilleure, s'il nous la donne.

**Le futur ordre de bataille.** — Quelques journaux se basent sur le projet d'arrêté du Conseil fédéral réorganisant l'armée, pour publier des renseignements sur le futur ordre de bataille. C'est ainsi que le *Sous-Officier* de Genève annonce que les 10<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> bataillons genevois feront partie des 30<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> régiments formant la 2<sup>e</sup> brigade. En réalité, rien n'est encore fixé. Aux Chambres, il a été convenu que l'ordre de bataille annexé au message recevrait différentes modifications considérées comme avantageuses, et toutes ces modifications n'ont pas encore été examinées. Un changement essentiel concerne le numérotage des régiments, qu'on rétablira probablement de la droite à la gauche comme celui des brigades. La 1<sup>re</sup> division se composerait alors des brigades d'infanterie 1 à 3 et des régiments 1 à 6, la 2<sup>e</sup> division des brigades 4 à 6 et des régiments 7 à 12 et ainsi de suite. Dès lors, le 30<sup>e</sup> régiment n'appartiendrait pas à la 1<sup>re</sup> division comme le projet l'avait prévu, mais figurerait à son rang, dans la 15<sup>e</sup> brigade et 5<sup>e</sup> division, et serait composé de bataillons de cantons allemands.

Le plus sage est d'attendre. L'attente ne sera du reste pas très longue, puisqu'on espère pouvoir mettre en vigueur la nouvelle organisation pendant les premiers mois de 1912.

**Les tireurs suisses à Rome.** — Le succès de nos tireurs à Rome a causé dans tous nos cercles nationaux un vif plaisir. Cela se comprend. Il ne s'agit plus seulement d'une équipe de 5 tireurs triés sur le volet en vue du match international et se mesurant avec d'autres équipes de 5 tireurs non moins sélectionnés. C'est à la grosse masse de nos sociétés de tir qu'appartiennent les sections qui ont concouru et les tireurs qui se sont distingués et ont emporté les premières couronnes presque partout. Nous avons ainsi pleinement le droit d'être satisfaits.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

*Le prisonnier de guerre dans la guerre continentale*, par Armand DU PAYRAT, ancien officier de cavalerie, docteur en droit. — Un volume in-8 de 453 pages. — Paris, Arthur Rousseau, 1910. — Prix : 8 fr.

Etude très bien faite, et qui n'intéressera pas moins les militaires que les juristes. J'ajoute que même les Etats neutres y trouveront des passages qui s'appliquent spécialement à leur situation. Naturellement, il y est question des troupes françaises internées en Suisse pendant la guerre franco-allemande. Et des problèmes de ce genre y sont examinés : « Quel doit être le sort des prisonniers amenés sur un territoire neutre par une troupe qui s'y réfugie ? »

E. M.

*Les idées militaires de la marine du XVIII<sup>e</sup> siècle.* — (De Ruyter à Suffren), par le lieutenant de vaisseau CASTEX. — Volume in-8 raisin, 371 pages, avec 8 planches en couleurs hors texte. — Paris, L. Fournier. — Prix : 10 francs.

Cet important ouvrage d'histoire militaire embrasse la période si attachante des marines des règnes de Louis XV et Louis XVI. L'auteur fait défiler sous nos yeux les doctrines stratégiques et tactiques professées alors, les travaux de toutes sortes (plans d'opérations, œuvres didactiques, etc.) où les tendances du moment se sont manifestées, les occupations habituelles de l'Académie de marine et les exercices des escadres d'évolutions. Il fait enfin une large part à la réaction inaugurée par Suffren, à la psychologie, à l'éducation, à la formation et aux procédés du grand homme de mer.

Au surplus, il ne s'est pas confiné dans l'histoire proprement dite. Il a tenté d'en dégager des leçons en procédant à de nombreux et suggestifs rapprochements entre les idées du XVIII<sup>e</sup> siècle et celles de la marine de nos jours, ce qui donne à son livre un aspect très actuel et le rend susceptible d'intéresser vivement les militaires, et même le grand public, amateur de ce genre d'aperçus généraux et philosophiques.

---